## Séminaire EIFR

15 décembre 2020

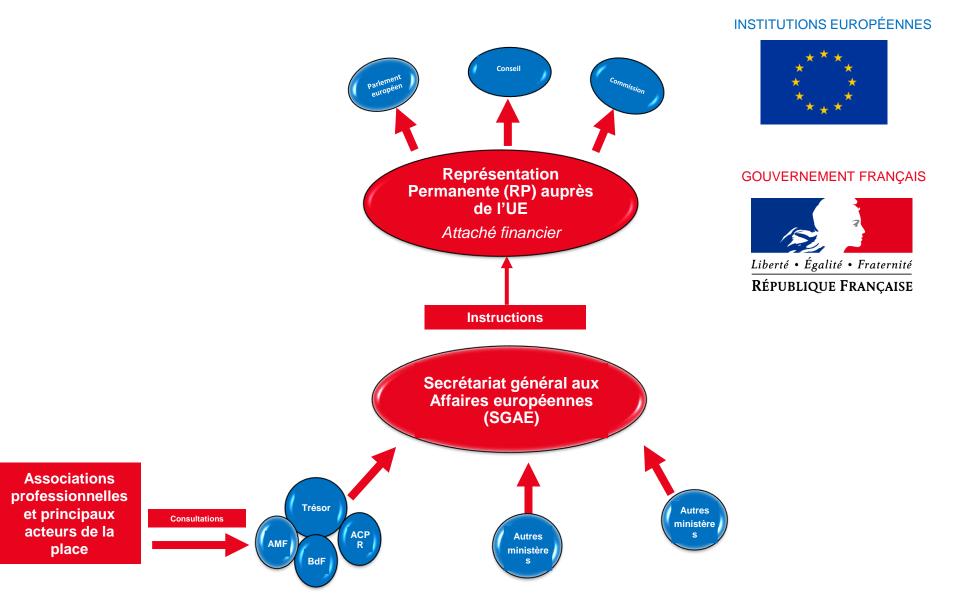
## Les rouages institutionnels européens

**COMMENT AGIR?** 

# 1<sup>ère</sup> partie: Le rôle des pouvoirs publics français

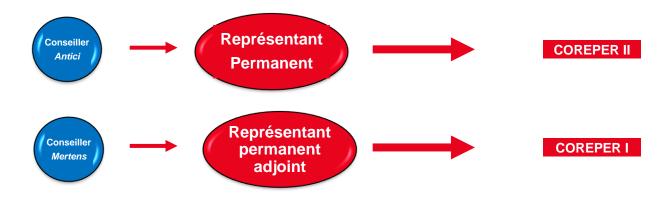
## Schéma général d'organisation des pouvoirs publics français

## Dispositif français auprès de l'UE (en matière de services financiers)

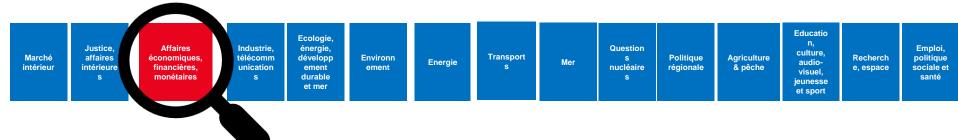


Focus 1 : la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE

## Organisation de la Représentation permanente auprès de l'UE



## POLITIQUES INTÉRIEURES



#### ZOOM SUR LES ATTACHES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET MONÉTAIRES



Services et marchés financiers, gestion d'actifs Concurrence et aides d'Etat

Fiscalité

Droit des sociétés, services financiers de détail, RSE, antiblanchiment Institutions et services financiers, banques, assurances, fonds de pension Questions budgétaires communautaires, comité budgétaires, ressources propres Questions budgétaires communautaires, protection intérêts financiers UE, conséquences financières de la PAC

## La trajectoire d'un texte européen via le prisme de la RP

<u>Itinéraire législatif au Conseil</u> <u>Suivi par les pouvoirs publics FR</u>

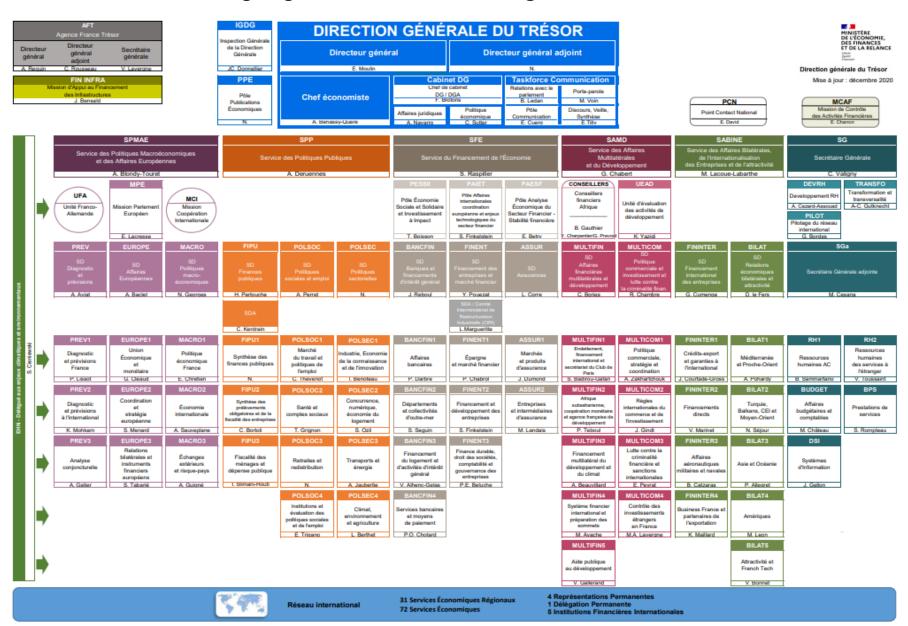
Proposition de la Commission Proposition(s) de compromis de la part Groupe de travail Attaché de la Présidence du Conseil **COREPER I ou II** RP ou RP adjoint Approche générale Adoption par le **ECOFIN Ministre** Conseil de sa position Adoption par le Parlement européen de sa position **Trilogues** 

Remarques

## Focus 2 : la Direction générale du Trésor

Analyse économique & conseil du gouvernement dans la conduite de la politique économique, commerciale et financière

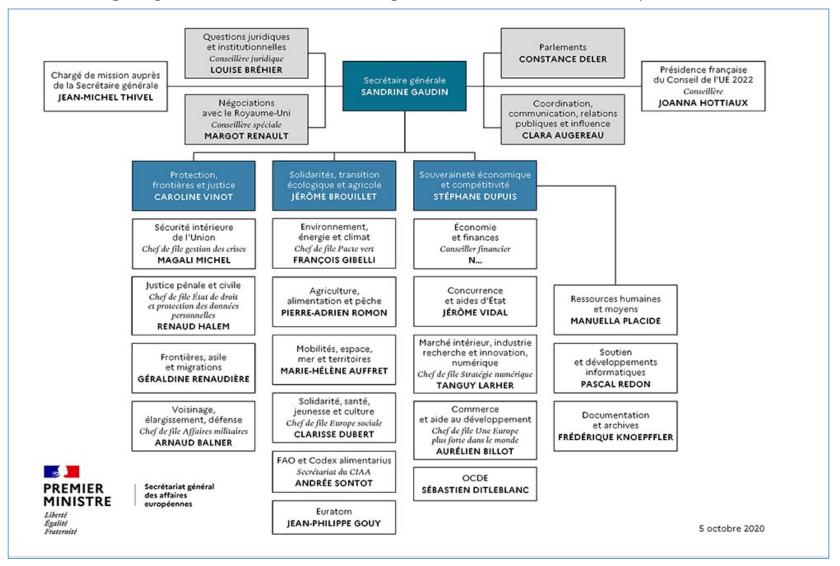
### Organigramme de la direction générale du trésor



# Focus 3 : le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE)

Assure la coordination interministérielle de la position française sur les questions liées à l'UE et à l'OCDE

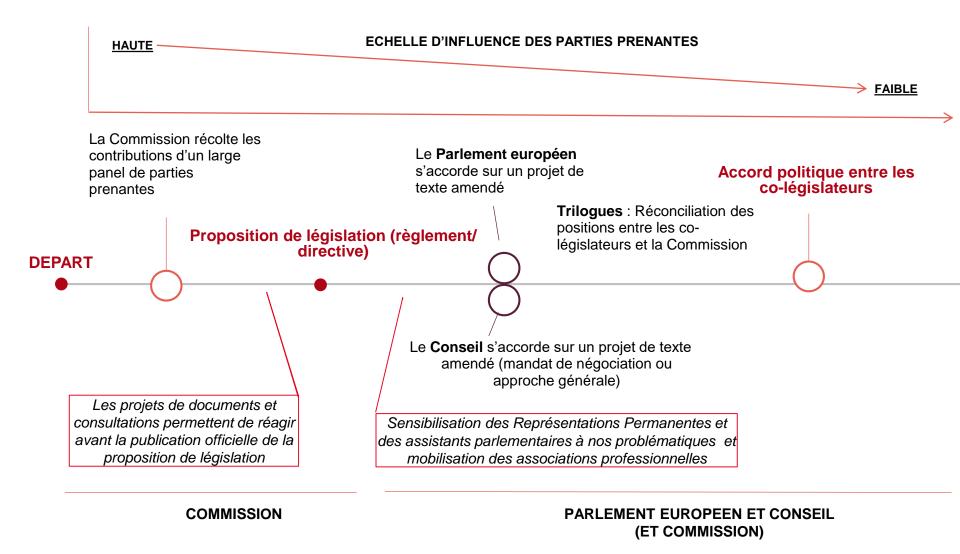
### Organigramme du secrétariat général aux affaires européennes



# 2<sup>nde</sup> partie: la contribution des professionnels à l'élaboration des textes

## Le processus législatif européen du point de vue des parties prenantes

#### LE PROCESSUS LEGISLATIF EUROPEEN DU POINT DE VUE DES PARTIES PRENANTES



# La démarche au sein des entreprises

Mobiliser les ressources en interne pour influer sur le processus décisionnel européen

## La démarche au sein des entreprises (1/2)

## REPONSE AUX CONSULATIONS

Lorsque la Commission européenne lance une consultation technique visant à récolter des *inputs* des parties prenantes, travail de mobilisation des experts en vue d'y répondre dans les meilleurs délais.

### STRATEGIE REGLEMENTAIRE

Après la publication de proposition de législation par la Commission, travail d'analyse des experts (affaires publiques, lignes métiers ...) en vue de transmettre au senior management une synthèse des dispositions et des enjeux du texte, et ce en vue de la mise en place d'une stratégie d'action.

### **ADVOCACY**

Mobilisation des équipes affaires publiques, en lien avec le bureau de Bruxelles, afin d'organiser la stratégie de lobbying.

Sont particulièrement visés : les RP; les assistants parlementaires; policy officers ....

A l'issue d'un mapping des parties prenantes, les relais les plus ouverts à nos positions sont sollicités.

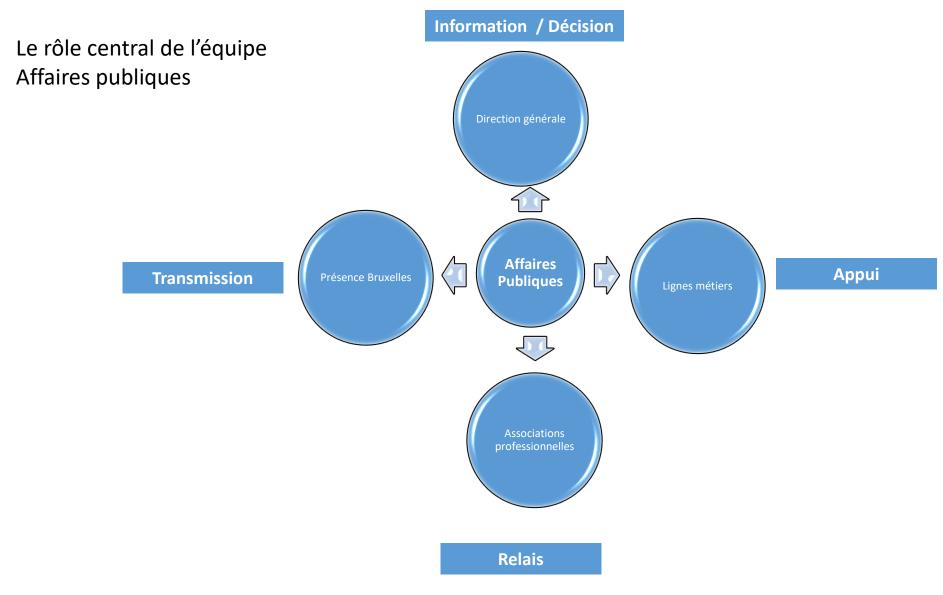
### **VEILLE**

En dehors de tout processus législatif européen, une veille réglementaire est nécessaire afin de détecter tout sujet susceptible de faire l'objet d'une nouvelle réglementation ou d'une revue des règles. Cette mise à l'agenda d'un sujet peut être à l'initiative de l'entreprise, de l'industrie, des pouvoirs publics, ou de la société civile.

### **SUIVI POST LEGISLATIF**

Après la publication des textes au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE), la communauté affaires publiques groupe reste mobilisée afin de suivre l'adaptation interne à la réglementation (en lien avec les lignes métiers concernées) mais également les développements liés à la mise en œuvre des standards techniques (niveaux 2 et 3).

## La démarche au sein des entreprises (2/2)



# Le travail des associations professionnelles

Défendre les intérêts de leurs membres et relayer leurs messages auprès des pouvoirs publics

## LE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS PROFESIONNELLES

Afin de mieux relayer ses messages auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes / internationales, les acteurs français de l'industrie financière peuvent s'appuyer sur plusieurs associations professionnelles.

Parmi celles-ci, doivent être distinguées: les associations **sectorielles** (FBF, AFG, FFA ...) et les associations **généralistes** (AFEP, Medef, ...) **nationales**; les associations **européennes** (FBE, Insurance Europe, AFME, EFAMA, ...).

